

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de M. ABGRALL*) - BOIREAU Christophe (*pouvoir de P. GUILLAUT*) - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de S. MOURIN*) - BRECHAULT Christian (*pouvoir de D. YVON*) - HERVE Véronique (*pouvoir de J. OUVRARD*) - CUREAU Sabrina - MASSON Nicolas - DINAND Christophe - - LEBEAUPIN Christophe - BOUSSELIN Antoine.

Excusés : MM. ABGRALL Mélanie (*pouvoir à JP. RETIF*) - MOURIN Stéphanie (*pouvoir à S. ST JEAN*) - GUILLAUT Pascal (*pouvoir à C. BOIREAU*) - OUVRARD Julie (*pouvoir à V. HERVE*) - YVON Danielle (*pouvoir à C. BRECHAULT*).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ AVENANT APPLICATION DROIT DES SOLS

La commune de Blou est rattachée au service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Longué-Jumelles. Au 1er janvier 2024, un avenant à la convention ADS doit être établi afin d'intégrer les évolutions du logiciel OXALIS et la prise en compte de la nouvelle réforme relative à l'instruction de la publicité extérieure. Cette modification oblige à passer un avenant. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la Convention.

❷ ZONES ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire indique que la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) demande aux communes de définir des zones où les communes souhaitent voir s'implanter des projets ENR. 2 zones ont été définies : les parkings du stade et les vestiaires (toitures) ; le terrain de la gare et le futur bâtiment local technique. Le Parc Naturel Régional a été sollicité par la CASVL pour formuler son avis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les zones ENR ci-dessus prédéfinies.

❸ CASVL : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR

Le plan partenarial de la demande et d'information du demandeur (PPGD) s'inscrit dans le cadre de la réforme des logements sociaux. La réforme prévoit que sa définition et sa déclinaison opérationnelle soient confiées aux EPCI dotés d'un programme local de l'habitat approuvé, comme la CASVL. Le plan définit les orientations visant à assurer la gestion partagée de la demande locative sociale et à traiter les demandes des demandeurs en difficulté. De nombreux conseillers se sont abstenus ayant un doute sur le pouvoir du Maire, qui risque de ne plus avoir la main sur les propositions des personnes voulant occuper les logements sociaux. Le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable au PPGD (10 abstentions et 5 pour sur 15 votants).

❹ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

M. le Maire présente au Conseil les éléments complémentaires demandés suite à la dernière réunion. M. Christophe BOIREAU ne prend pas part au vote et quitte la salle de conseil. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les 7 agents éligibles. Les plafonds s'échelonnent de 300 euros à 800 euros en fonction des revenus de l'agent et au prorata du temps de travail soit un montant total de à 3335,20€ à répartir aux 7 agents.

❺ CONTRAT ASSURANCE PREVOYANCE

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 précisée par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 a posé le nouveau cadre de la protection sociale complémentaire et a introduit l'obligation de mettre en œuvre une participation financière pour la prévoyance à compter du 1er janvier 2025 puis en santé à compter du 1er janvier 2026. Pour les collectivités et établissements qui leur sont affiliés, les Centres de Gestion pilotent, organisent et concluent les conventions de participation en matière de santé et de prévoyance, laquelle pouvant être ouverte aux collectivités

et établissements non affiliés. Au regard de ce contexte juridique et technique, les 5 Centres de Gestion de la Région Pays de la Loire ont décidé d'engager un marché régional qui permettra d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics une offre adaptée en matière de prévoyance et de santé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion du M&L.

⑥ MODIFICATION DES SYSTEMES D'INTRUSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

En raison du passage à la fibre, les systèmes d'intrusion doivent être changés pour être compatibles. Deux devis sont présentés. Le conseil prendra sa décision lors de la prochaine réunion souhaitant inclure dans la prestation le tarif concernant le nouveau bâtiment communal.

7 QUESTIONS DIVERSES

- Challenge des élus : : Pascal GUILLAUT et Christophe BOIREAU représenteront la commune au challenge des élus de l'Agglo.
- Repas des aînés : Sabrina CUREAU fait le point sur les repas des aînés prévu le 3 février.
- Local technique : Jean-Philippe RETIF et Antoine BOUSSELIN font le point sur les avancées du permis de construire du local technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Maire,
Jean-Philippe RETIF**

**Le Secrétaire de séance,
Christophe BOIREAU**